

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 11 avril 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 11 avril 2018 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – MAURY – PASTOR – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absente excusée : Mme BROUSSE

Absents : M. SANCHEZ – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **BUDGET PRIMITIF 2018 - M14.**

M. le Maire indique à ses collègues que l'équilibre du budget en investissement, ne nécessitera pas le recours à l'emprunt.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières établies par la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement :**

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en diminution de 3,38 % par rapport au B.P. 2017 dû à la diminution cette année, du prélèvement des recettes de fonctionnement pour l'investissement qui diminue de 10,72 %, avec cependant les variations suivantes : charges à caractère général (+ 3,05 %) les charges de gestion courante (- 4,33 %) dans lesquelles figure la subvention du budget principal au bénéfice du budget annexe du C.C.A.S. (5 000 €).

Les charges de personnel et frais assimilés (- 0,75 %) et les intérêts d'emprunts (- 9,79 %).

Le chapitre « Dépenses Imprévues » a été abondé, compte tenu qu'il ne sera fait qu'un seul budget en 2018 d'une somme de 55 000 €.

Certaines décisions ont fait l'objet de vote particulier comme :

- Les diverses dotations pour la vie scolaire, pour un montant de 5 850 €, augmentées de 1 700 € pour les projets scolaires.
- Attribution des aides aux associations locales pour un montant global de 8 700 € ;

Il est rappelé qu'un prélèvement de 333 960 € sera effectué en section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement, en diminution de 35 800 €.

Accord unanime du conseil municipal pour toutes ces décisions.

- **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la vente des repas scolaires (19 000 €), le remboursement des rémunérations du personnel (28 000 €), la taxe aux droits de mutation foncière (20 000€), les dotations et les compensations fiscales de l'Etat (236 000 €), les revenus des immeubles (60 000€), les contributions directes (543 400€), la vente d'électricité à EDF (11 000 €), le remboursement des prêts du personnel pour Carcassonne Agglo (20 000 €), la location avec la Société DYNEFF (10 000 €), la redevance du camping (24 000 €), le remboursement des rythmes scolaires (10 000 €) et des excédents 2017 de 286 500 €.

Les principales variations parmi les chapitres, sont les suivantes :

- Produit des services, domaines et ventes...	-	0,60 %
- Impôts et taxes.....	+	4,71 %
- Dotations subventions participation.....	+	14,76 %
- Autres produits et gestion courantes.....	+	1,07 %
- Atténuations des charges	+	0,00 %

Accord unanime du conseil municipal.

• Dépenses d'investissement :

On relève les opérations suivantes :

Informatisation mairie.....	3 000 €
Gros travaux bâtiments.....	20 000 €
Travaux camping.....	20 000 €
Conformité éclairage public.....	43 760 € + 106 240 € (RAR 2017)
Terrain de foot.....	29 880 € + 57 120 € (RAR 2017)
Gros travaux école primaire.....	18 707 € + 1 293 € (RAR 2017)
Acquisition divers terrains	10 000 €
Modification P.L.U.....	1 708 € + 1 292 € (RAR 2017)
Construction nouvelle mairie.....	204 175 € + 8 560 € (RAR 2017)
Vidéo protection.....	50 000 €
Cadre de vie 2018.....	15 000 €

• Recettes d'investissement :

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2017 (60 000 €), de la T.A. (8 000 €), des subventions et du virement de la section de fonctionnement (333 960 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2018 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 272 560 €

Section d'investissement : 896 866 €

- BUDGET PRIMITIF 2018 – CCAS.

Il est prévu une subvention du budget général de 5 000 €.

Le budget du C.C.A.S. s'élève donc à 14 700 € équilibré en dépenses et en recettes.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- BUDGET 2018 « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

Le budget primitif du lotissement « la Garrigue » s'élève à la somme de 221 757 € en section de fonctionnement et de 199 619 € inscrit en section d'investissement par virement de la section de fonctionnement au titre de la gestion des stocks sans incidence sur les dépenses réelles.

Les recettes proviennent des produits de la vente des terrains.

Les dépenses concernent l'état des stocks actuels par un jeu d'écritures comptables.

A l'unanimité, le conseil municipal vote ce budget.

- PROPOSITION PAYSAGISTE.

M. le maire informe l'assemblée que, dans le cadre du projet du nouvel Hôtel de Ville, sont également prévus l'aménagement des abords et la requalification de l'avenue du Minervoys dans ce secteur.

Il propose, afin d'apporter de la cohérence entre la maîtrise d'œuvre du bâtiment et celle de la voirie, de confier une nouvelle mission à la paysagiste, qui a déjà établi le projet de faisabilité, mission qui consisterait à définir le choix des matériaux et les types d'aménagements urbains.

Cette proposition s'élève à 5 675 € H.T. soit 6 810 € T.T.C.

Accord unanime du conseil municipal.

- AVENANT MARCHE VESTIAIRE SPORTIF.

M. le maire indique à ses collègues que le bilan financier des travaux d'extension des vestiaires a été fait par M. Raymond PAULY, architecte de l'opération.

Suivant les lots, il y a des plus ou moins-values :

- Lot 02 – charpente-couverture ⇨ EURL GERKENS : plus-value de 334,83 € H.T.
- Lot 03 – étanchéité ⇨ SARL POCHON : plus-value de 1 307,18 € H.T.
- Lot 05 – cloisons doublages isolation ⇨ SARL SFPM : plus-value de 800,00 € H.T.
- Lot 07 – plomberie ⇨ EURL OLLIVIER : plus-value de 797,00 € H.T.
- Lot 09 – enduits de façades ⇨ SARL RAVALEMENT 2000 : moins-value de 2 012,48 € H.T.
- Lot 10 – peinture ⇨ Entreprise MONDON : plus-value de 360,00 € H.T.
- Lot 11 – V.R.D. ⇨ entreprise CHANUT : moins-value de 1 680,00 € H.T.

ce qui donne un bilan en moins-value de 112,16 €.

Ces modifications feront l'objet d'un avenant.

Accord unanime du conseil municipal.

- SUBVENTION ASSOCIATION « MUSICAL'Sol ».

M. le maire indique que la commune est saisie par l'association Musical'Sol pour deux subventions de 500 € relatives à deux concerts qu'elle doit organiser à VILLEGLY cette année.

Il rappelle à ses collègues que depuis sa création, cette association n'a jamais bénéficié d'aide et propose donc de répondre favorablement à cette demande.

Accord unanime du conseil municipal.

Après vote, il indique à ses collègues qu'il proposera une réunion pour mettre en place une nouvelle réflexion sur les subventions communales, à partir de 2019.

- ENQUETE DOSSIER PHOTOVOLTAIQUE.

M. le maire rappelle à ses collègues que l'enquête publique concernant le projet de photovoltaïque à l'Airolle est en cours et doit se terminer le 13 avril 2018.

Il donne lecture d'un projet de délibération pour que le conseil municipal se prononce sur ce projet.

Avis favorable, à l'unanimité, du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

o Indemnité travaux supplémentaires :

M. le maire rappelle que les deux agents des services techniques, qui étaient chargés du recensement de la population, ne peuvent faire l'objet d'un mandatement de leur prestation par un bulletin de salaire complémentaire compte tenu de leurs statuts.

Il propose que leur rémunération soit établie par une indemnité horaire de travaux supplémentaires.

Accord unanime du conseil municipal.

o Vente parcelle AXA :

M. le maire informe que par délibération du 28 août 2017, le conseil municipal a voté favorablement la vente d'une bande de 1,50 mètre de large pour améliorer la voirie.

Le document d'arpentage venant d'être réalisé et cette parcelle cadastrée, il propose de prendre une délibération plus complète qui remplace la précédente.

Accord unanime du conseil municipal.

o Honoraires architecte P.C. modificatif nouvelle mairie :

M. le maire rappelle au conseil que, suite à diverses évolutions, le permis de construire de la nouvelle mairie doit faire l'objet d'un modificatif qui entraîne le dépôt d'un nouveau dossier avec notamment, les documents concernant la R.T. 2012.

Le montant de cette prestation réalisée par M. Raymond PAULY, architecte, s'élève à 2 160 € T.T.C.

Accord unanime du conseil municipal.

- COMPTE RENDU ADJOINTS.

- M. BENOIT rend compte au conseil du dossier « Illuminations de Noël » et présente les devis de la société Blachère Illuminations d'un montant de 1 398,92 € pour le rachat et 3 057,07 € pour les nouvelles acquisitions.
- Mme BELHACHE informe que le bulletin municipal est en fin de réalisation et sera bientôt édité.
- Mme POUSSE informe que le repas des aînés et la prestation musicale ont été appréciés de tous.
- M. GREFFIER fait état des réunions de préparation qui ont eu lieu depuis quelques temps pour le passage du Tour de France dans la commune, le 22 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

Le Maire,




Alain MARTY